

Les normes sanitaires pour la transformation, le conditionnement et la vente de produits animaux

Oeufs, viande, fromages

Objectifs

Connaître la réglementation sanitaire en vigueur en transformation agroalimentaire

Contenu

La formation se déroulera en salle et sera composée de phases d'apport et d'échanges, au sujet de :

La présentation de la réglementation en vigueur : étude du paquet hygiène et de son incidence sur la conception des locaux, étude des obligations réglementaires en fonction des modes de commercialisation

Rappel de microbiologie alimentaire : les principaux microorganismes, leurs origines, les paramètres de développement

Les bonnes pratiques d'hygiène : protocole de nettoyage et de désinfection, la gestion des températures, la lutte contre les nuisibles, la potabilité de l'eau

Règles d'hygiène lors de la commercialisation des produits : personnel, matériel, locaux, denrées

Application de la méthode HACCP (Analyse des dangers/points critiques pour leur maîtrise) en points de vente collectifs :

Traçabilité et gestion des produits non conformes

DLC/DLUO : définition, détermination de la durée de vie d'un produit, information du consommateur

Étiquetage des denrées alimentaires : mentions obligatoires

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 23/11/2012

Tarifs

Adhérent 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

CIVAM Bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta - CS 50023

34875 LATTES Cedex

tél : 04 67 06 23 90

mail : estelle.belbes@bio34.com

Taux de satisfaction : %

possibilité de se restaurer aux Saveurs de l'Escale (restaurant bio à St André de Sangonis) réservation auprès du CIVAM Bio 34



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

27 nov 2012

09:00 - 17:30 (7hrs)

Lycée agricole

34150 GIGNAC

Carole ROUGE : formatrice normes sanitaires CFPPA de Florac

Partenaire(s)



Financier(s)



Fonds social européen

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))